

Compte-rendu du Conseil Municipal

Session ordinaire du jeudi 12 septembre 2024 à 20 heures

Présents : Messieurs BESANCENOT, CHAUVELOT, GACONNET, TOURNERET, HEGO et JOBARD et Mesdames BERNARD, GUINET, HUBLARD et BIGOTTE-CHOULET.

Excusés : DESCHAMPS Stéphanie, POINCENOT Daniel, COURIOL Maxence et LOMBERGER Lise.

Procurations :

Pouvoir donné par LOMBERGER Lise à BERNARD Émilie.

Pouvoir donné par DESCHAMPS Stéphanie à HEGO Pascal.

Pouvoir donné par COURIOL Maxence à GACONNET Roland.

Désignation d'un secrétaire de séance : Émilie BERNARD

Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 17 juillet 2024 à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

Délibérations

✓ Délibération n° 1 : Remboursement chaudière

La délibération que nous avons prise en 2022 doit être reprise :

Chantal Guinet informe que la chaudière desservant la mairie et le Péricolaire a été changée au mois de mars 2024.

La mairie en accord avec le syndicat scolaire des Ecoulottes (délibération du 05/07/2022) a réglé la facture du changement de la chaudière desservant la Mairie et le Péricolaire, a perçu les subventions DSIL de et demande au syndicat scolaire de rembourser la part des travaux en fonction de la règle établie 80% pour le syndicat et 20% pour la commune.

Plan de financement :

Dépenses	recettes
Selon devis	Subvention DSIL 40% : 3963.60
Total HT :9909	FCTVA : 1981X85%=1683.85
TVA 1981.80	Auto financement : 6 243.35
Total TTC 11890.80	Soit 1 248.67 € pour Chargey

Le conseil municipal accepte que le Maire demande 80% du reste à charge au syndicat scolaire des Ecoles soit **4 994.68€**.

➤ *Le Conseil approuve à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 2 : Remboursement AFR**

La commune a fait réaliser la route reliant la ferme du Crobonot à la Rente Rouge (délibération du 23 février 2023)

La commune a réglé la facture.

L'AFR a décidé d'aider la commune à hauteur de 10 000€.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander l'aide de 10 000€ à l'Association Foncière Rurale.

➤ *Le Conseil approuve à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 3 : Chauffage bibliothèque**

Le conseil autorise le Maire à demander à l'entreprise Vincent GRISOUARD de programmer le chauffage de la maison des associations et baisser le chauffage du jeudi minuit au lundi minuit.

➤ *Le Conseil approuve à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 4 : Cotisation bibliothèque**

Le conseil valide l'absence de cotisation pour les usagers de la bibliothèque afin que cette dernière puisse intégrer le réseau des bibliothèques intercommunales et bénéficier des fonds et équipements mutualisés.

➤ *Le Conseil approuve à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 5 : Exonération de CFE et TFPB (cf annexes)**

Depuis le 1^{er} juillet 2024, toutes les communes de la CCVG sont classées en zone FRR : France Ruralités Revitalisation.

Ce zonage permet notamment aux entreprises créées depuis le 1^{er} juillet 2024 de bénéficier d'exonération de CFE et de TFPB.

Pour que les entreprises de notre commune créées entre le 01/07/2024 et le 31/12/2024 puissent bénéficier de ces exonérations, il faut que votre conseil municipal passe une **délibération avant le 18 / 09/ 2024.**

Si la délibération intervient après le 18 septembre 2024 mais avant le 1^{er} octobre 2024, les exonérations ne seront applicables que pour les entreprises créées à partir du 1^{er} janvier 2025.

✓ **Délibération n° 6 : CFE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.

-Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

➤ Le Conseil approuve à l'unanimité.

✓ **Délibération n° 7 :TFPB**

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation et France ruralités revitalisation « plus » mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

-Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

➤ Le Conseil approuve à l'unanimité.

✓ **Délibération n° 8 : Convention parcours VTT**

Convention pour l'ouverture au public d'un chemin sur le domaine privé d'une commune

La CCVG détient depuis le premier janvier 2023 les compétences sport et santé. Afin de développer le sport santé, elle veut développer des boucles cyclables et des parcours d'orientation.

Conformément aux articles L2221-1, la commune de Chargey

- Accepte d'ouvrir au public les chemins sur les parcelles : B5, B6, B8 au bois de Lalleau et YB 9 (le long de la déviation)
- Et autorise le Maire à signer la convention en annexe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention pour l'ouverture au public d'un chemin sur le domaine privé de la commune de XX dans le cadre du parcours VTT, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
 - Le Conseil approuve à l'unanimité.

✓ **Délibération n° 9 : Location parcelle ZV16**

Après avoir délibéré, le conseil passe au vote :

12 voix pour M. MILLERET / 1 voix pour M. MEIER / 1 vote blanc

En l'absence de réponse officielle concernant l'attribution de la parcelle communale ZV16 (2ha32a19ca), le Conseil municipal décide d'attribuer cette parcelle à M. MILLERET (GAEC Combe au Berger) pour entretien pour la campagne 2025.

- Le Conseil approuve à l'unanimité.

Informations

- **Un été à Chargey**

- ✓ Pumtrack

L'ouverture des travaux a eu lieu lundi 9 septembre à 14h.

L'acte a été signé vendredi 6 septembre.

- ✓ Rue de l'alouette

Le cabinet Jamey est venu le 6 août. Les bornes ont été installées.

Il faut désormais choisir le type de barrière à mettre en place.

- ✓ Arrêté de stationnement d'un bus camping- car (salle des fêtes)

- ✓ Réparations de fuites sur la départementale (Gaz et Eau)

- ✓ Travaux Maison Rosenberg/ entreprise Viard

Un arrêté a été pris (circulation alternée, autorisation d'échafaudage avec interdiction de passage sur le trottoir aux piétons.

- ✓ Rencontre avec Madame Aventino le 29 /08/2024

- ✓ Lotissement des jardins

Les travaux impasse Rémy sont terminés.

La commune a respecté les règles accès handicapés, ajouté un parking qui n'était pas prévu dans le projet initial, demandé une subvention bordures de trottoir au département.

- ✓ Chemin de randonnée

Le Conseil Départemental ne le prendra pas en charge.

La CCVG prendrait en charge un chemin pédagogique.

- **Locataire logement communal**

Les clés ont été remises dans la boîte aux lettres.

Un huissier a fait l'état des lieux de sortie ce qui vaut comme fin de bail.

Une attache de protection juridique a été prise.

Une entreprise de nettoyage a vidé et nettoyer le logement (600€) et l'employé communal effectuera les travaux.

La remise en location serait envisagée au 1^{er} octobre 2024.

- **Point financier**

✓ Au 10 septembre 2024

	Proposition 2024	Réalisé au 10/09	reste
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	628 708	231 159	396 906
Recettes fonctionnement de l'exercice	422 831	351 576	71 254
Dépenses d'investissement de l'exercice	306 419	113 906	192 512
Recettes d'investissement de l'exercice	335 244 Virement section fonctionnement	51 517 252 229	283 675 Dont 252 229 Virement section fonctionnement

✓ Analyse globale

-Rappel des mises en garde du document de valorisation financière de 2020 et des baisses de dotation, de l'état des emprunts.

« *une pause en matière d'investissement devrait lui permettre de retrouver une situation budgétaire plus confortable* »

En 2023, nous avons retrouvé une CAF nette du niveau avant 2019.

En 2025, l'annuité d'emprunt devrait passer à 36 600€.

Une baisse des recettes est à prévoir :

- -20 000€ dotation solidarité rurale
- -30 000€ vente de bois
- - 9 000€ locations diverses

- **Salle des fêtes**

- Nous sommes partis chaque fois des projets de travaux de 2019.
- Aide de la CCVG en ingénierie : rencontre de Mr Guinoiseau , directeur des services techniques de la CCVG et Caroline Lafarge, responsable pôles développement territorial et ingenierie CCVG, en juin.
- Proposition d'un estimatif des travaux et d'un estimatif des subventions possibles, en adéquation avec ceux de Madame Lhomme.

-On arrive à une somme importante 1 000 000€HT.

(pour mémoire l'espace salle des associations , bibliothèque hors subvention a coûté 500 000€)

En 2023, Madame Aventino recommande à la Commune de ne pas faire de nouveaux emprunts et d'être prudents, nous met en garde sur la période difficile entre la réalisation des travaux, le solde des subventions et le moment où on touche le FCTVA .

Que fait-on ?

Après avoir débattu, le Conseil Municipal est d'accord pour:

- continuer le projet de rénovation de salle polyvalente, bâtiment d'utilité publique pour tous
- fixer un montant maximum de reste à charge plus en adéquation avec les finances de la communes et définir plusieurs tranches successives si possible
- réviser les tarifs de location

- **Feux récompenses**

Pas de DETR

Subvention amendes de polices seulement en 2025

Subvention de 21% du département.

- **Droit de préemption**

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- ✓ ZN40,41 et 77 - 2 rue nationale
- ✓ AC1 - 32 rue de la Chirolle
- ✓ UA19 - 73 rue nationale

La séance est levée à 22 heures